

PLAN DE CONSERVATION

Parc national de la Pointe-Taillon Parc national des Monts-Valin

2022-2027



Équipe de réalisation

Claude Pelletier	Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national des Monts-Valin et du parc national de la Pointe-Taillon, Sépaq
François Guillot	Directeur du parc national des Monts-Valin et du parc national de la Pointe-Taillon, Sépaq
Gabrielle Grenier	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
René Charest	Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay	Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
Marc-André Villard	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 — Parc national des Monts-Valin et parc national de la Pointe-Taillon, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILIERES DU PLAN DE CONSERVATION	3
CIBLES DU PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN ET DU PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON	4
ENJEU 1 - ÉROSION DES BERGES DU LAC SAINT-JEAN	5
VULNÉRABILITÉ 1 – ARTIFICIALISATION PAR LES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS DE STABILISATION DES BERGES DU LAC SAINT-JEAN.....	7
VULNÉRABILITÉ 2 – MAINTIEN DU COUVERT FORESTIER ET DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE FONCTIONNELLE DE LA POINTE TAILLON	9
VULNÉRABILITÉ 3 – HABITAT DU CARIBOU FORESTIER AU PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN	11
VULNÉRABILITÉ 4 – HABITAT DES SALMONIDÉS DU SECTEUR MARTIN-VALIN ET DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE	13
RÉFÉRENCES	15

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux et qui sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN

Le parc national des Monts-Valin a été créé en 1996 et préserve un territoire de 154 km² représentatif de la région naturelle du massif du mont Valin. À ce jour, 439 espèces de plantes vasculaires, 37 espèces de mammifères et 134 espèces d'oiseaux ont été recensées au parc. La flore indigène du parc s'identifie majoritairement à la flore boréale, mais présente un nombre important de plantes de milieux tempérés et une petite proportion de plantes arctiques-alpines. L'orignal est le principal représentant des cervidés, alors le caribou des bois peut parfois être aperçu dans les forêts conifériennes des hauts plateaux. Sur le plan aquatique, l'omble de fontaine est présent dans plusieurs lacs, alors que le saumon atlantique fréquente le secteur de la rivière Sainte-Marguerite.

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

Le parc national de la Pointe-Taillon a quant à lui été créé en 1985 et préserve un territoire de 97,5 km² représentatif de la région naturelle des Basses-Terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'ajout de nouveaux territoires en 2017 a permis d'augmenter la représentativité du parc national. Les inventaires réalisés depuis sa création démontrent une grande variété floristique avec plus de 550 espèces inventoriées. En ce qui a trait à la faune, près d'une quinzaine d'espèces de mammifères, autant d'espèces de poissons, quelques espèces d'amphibiens et au moins une espèce de reptile ont été répertoriées. Pour la faune aviaire, des inventaires ont révélé la présence d'environ 200 espèces d'oiseaux, une diversité attribuable à la variété des écosystèmes présents dans l'archipel du secteur Camp-de-Touage-Les-Iles et sur la pointe Taillon. Par ailleurs, l'omniprésence de l'eau favorise la présence de nombreux oiseaux aquatiques, dont la grue du Canada, la mouette de Bonaparte et la sterne pierregarin, qui nichent dans le parc national.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de concentrer nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national des Monts-Valin et du parc national de la Pointe-Taillon

Les cibles de conservation des deux parcs nationaux et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits les équipes des deux parcs nationaux doivent concentrer leurs énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – LAC SAINT-JEAN ET SES RIVES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ Le niveau d'érosion des berges du lac Saint-Jean indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 2 – MILIEUX FORESTIERS DE LA POINTE-TAILLON

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La densité d'orignaux et de castors ainsi que la présence d'épidémies d'insectes ravageurs semblent indiquer que des interventions seraient nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLE 3 – CARIBOU FORESTIER

ÉTAT À RISQUE

- ↳ Le déclin de la population de caribou forestier au Québec indique que des interventions sont nécessaires afin d'assurer sa viabilité à long terme et de lui offrir un habitat de qualité au parc national des Monts-Valin.

CIBLE 4 - SALMONIDÉS

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La qualité de l'eau en lien avec les activités dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite ainsi que la présence de traverses de cours d'eau désuètes et indiquent que des interventions sont nécessaires afin d'assurer la conservation de la cible à long terme.

CIBLES 5,6 ET 7 – MILIEUX AQUATIQUES, RIVERAINS, HUMIDES ET FORESTIERS DES MONTS-VALIN

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissance de ces cibles indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'en assurer la conservation à long terme.

CIBLES 8,9 – ÎLES DU LAC SAINT-JEAN ET MILIEUX HUMIDES DE LA POINTE-TAILLON

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissance de ces cibles indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'en assurer la conservation à long terme.



Enjeu 1 – Érosion des berges du lac Saint-Jean

Mise en contexte

Le lac Saint-Jean et ses rives représentent l'une des composantes principales du parc national de la Pointe-Taillon. Historiquement, les processus hydrologiques de l'importante masse d'eau de 1100 km² ont constamment remodelé les longues rives sablonneuses de la pointe Taillon. Toutefois, la transformation du lac Saint-Jean en réservoir pour la production d'hydroélectricité en 1926, soit bien avant la création du parc national, a profondément modifié la dynamique d'érosion, de transport et de dépôt des sédiments des berges de la pointe Taillon. Sa nature sablonneuse la rend particulièrement vulnérable aux fortes vagues. À cela s'ajoute le harnachement² de la rivière Péribonka, qui a engendré une diminution importante du transport sédimentaire vers le lac. Conséquemment, les rives de la pointe Taillon reculent année après année sous l'emprise des vagues.

Cette problématique est bien documentée et a été identifiée comme enjeu prioritaire de conservation dans les deux derniers plans de conservation (2012-2017 et 2017-2022). De ce fait, de nombreuses actions ont été mises en œuvre afin de non seulement documenter et suivre l'érosion, mais aussi de la limiter. Ainsi, 115 bornes ont été installées en 2002 sur les rives de la pointe Taillon et de l'île Bouliane afin d'obtenir un suivi précis de l'évolution de l'érosion. Les résultats obtenus ont permis de planifier l'aménagement de différentes infrastructures afin de protéger les étangs forestiers et les grandes tourbières. Jusqu'en 2012, des perrés (enrochements) ont souvent été retenus comme méthode d'intervention, mais depuis, des infrastructures comme les épis en éventail et les îlots de pierres déversées ont été privilégiés puisque ces infrastructures préservent l'interface entre les milieux aquatiques et terrestres, qui est une composante essentielle de la biodiversité.

² Le harnachement d'une rivière ou d'un cours d'eau consiste à construire un barrage pour créer un lac artificiel ou un réservoir.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, le taux de recul des berges est inférieur ou égal à la moyenne des 10 dernières années dans les zones identifiées comme à risque ou sensibles** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Réalisation de travaux de stabilisation de berges

Objectif

Jusqu'en 2027, des travaux de stabilisation de berges auront été réalisés dans les zones identifiées.





Vulnérabilité 1 – Artificialisation par les infrastructures et aménagements de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Mise en contexte

Dans le contexte particulier de la dynamique d'érosion des berges de la pointe Taillon exposée à la vulnérabilité précédente, la mise en place de nombreuses infrastructures artificielles au cours des années a amené l'équipe du parc national à se questionner sur les impacts de ces structures anthropiques sur les milieux naturels. L'interface naturelle entre les milieux aquatiques et terrestres pouvant être rompue en fonction du type d'aménagement retenu pour la stabilisation des berges. Les connaissances actuelles associées à l'artificialisation des berges sont toutefois limitées. Les actions à mettre en place au courant des prochaines années visent à connaître leurs impacts écologiques, et à intervenir dans les sites où un remplacement des infrastructures est jugé pertinent.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, l’artificialisation des berges sera diminuée dans la moitié des sites où il sera démontré que les infrastructures et des aménagements ont un impact écologique important** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Inventaires et caractérisations des infrastructures et aménagements réalisés depuis la création du parc national

Objectif

D’ici 2023, les infrastructures et aménagements sont inventoriés et caractérisés.

Stratégie 2

Portrait des impacts écologiques des infrastructures et aménagements de stabilisation des berges

Objectif

D’ici 2023, l’impact des aménagements et des infrastructures sera évalué et connu.

Stratégie 3

Remplacement des infrastructures et des aménagements de stabilisation

Objectif

D’ici 2027, des infrastructures et aménagements diminuant l’artificialisation des berges auront été mis en place dans les sites où l’intervention est pertinente.





Vulnérabilité 2 — Maintien du couvert forestier et de la connectivité écologique fonctionnelle de la Pointe Taillon

Mise en contexte

La forêt du parc national de la Pointe-Taillon, incluant les friches et les parcelles en régénération, couvre plus de 40 % du territoire. Les zones forestières du parc national sont caractérisées par des peuplements transitoires entre la forêt boréale et la forêt méridionale. L'orignal (*Alces alces*) fait partie intégrante de la faune des basses-terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et la Pointe Taillon ne fait pas exception. Avec les nombreux milieux humides et l'absence de grands prédateurs, le territoire du parc national est propice à ce cervidé. L'activité du castor (*Castor canadensis*), qui est très abondant, favorise la mise en place de zones en régénération, offrant ainsi une source alimentaire à l'orignal. La végétation aquatique qui se développe à la marge ou à l'intérieur des écosystèmes aquatiques créés par les castors est aussi une ressource nutritive appréciée par l'orignal. Tout semble avoir favorisé la concentration de ce cervidé sur le territoire du parc national et dans les environs.

Dans les années 1990, un inventaire aérien a estimé la densité d'orignal à un individu par kilomètre carré dans le parc national. En 2004, un inventaire en hélicoptère a été effectué dans le secteur de Sainte-Monique et de Saint-Henri-de-Taillon, au-dessus du territoire du parc national et des terres privées adjacentes. La densité d'originaux sur le territoire du parc national a alors été estimée à 4,9 à 9,4 individus par 10 km². Dans le cadre du dernier plan de conservation, le parc national a déployé 48 pièges photographiques sur son territoire dans le but de mieux connaître la population d'originaux. L'analyse des résultats n'a toutefois pas permis de déterminer la densité de la population d'originaux, mais confirme toutefois la forte présence du cervidé dans le secteur de la pointe Taillon.

Les déplacements des individus et l'utilisation de la périphérie par les originaux qui fréquentent le parc national sont jusqu'à maintenant peu connus, mais pourraient permettre de comprendre la dynamique de population de cette espèce dans la région et, conséquemment, dans le parc national. Ce type de données permettrait d'orienter les initiatives de maintien d'une connectivité fonctionnelle avec la zone périphérique, ce qui est essentiel à la viabilité de la population d'orignal qui fréquente le territoire du parc puisque celui-ci ne suffit pas à subvenir aux besoins des individus qui la composent.

Dans le contexte d'une forêt sénescence³, le broutage intensif qui peut être observé laisse planer des inquiétudes sur la régénération de la mince bande forestière au pourtour de la grande tourbière centrale qui occupe à elle seule 52,1 % (37,8 km²) de la surface terrestre de la pointe Taillon.

Combinées au surbroutement potentiel par l'original, la forte densité de castor ainsi que la présence actuelle ou future d'épidémies d'insectes ravageurs, dont la Tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana*) et l'Anisote rose du chêne (*Anisota virginensis*), pourraient par le fait même fragiliser davantage la forêt de la Pointe-Taillon.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, les principales menaces au maintien du couvert forestier sont mesurées. Si requis, un plan d'intervention est rédigé et la connectivité écologique de la Pointe Taillon est mesurée** ». Pour atteindre ce but, quatre stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Évaluation de l'intensité du broutement par l'original

Objectif

D'ici 2024, 10 exclos sont mis en place pour évaluer l'intensité du broutement par l'original

Stratégie 2

Évaluation des menaces sur le couvert forestier et de leur intensité

Objectif

D'ici 2024, les menaces au couvert forestier et leurs intensités sont connues.

Stratégie 3

Évaluation de la connectivité écologique de la pointe Taillon et de la zone adjacente

Objectif

D'ici 2024, la connectivité écologique de la pointe Taillon et de sa zone adjacente est évaluée et les barrières éventuelles à celle-ci sont identifiées.

Stratégie 4

Préparation d'un plan d'intervention tenant compte des constats

Objectif

D'ici 2027, un plan d'action est rédigé.

³ Forêt composée d'arbres vivants qui ont atteint la fin de leur phase de développement et qui montrent des signes de dépérissement.



Vulnérabilité 3 — Habitat du caribou forestier au parc national des Monts-Valin

Mise en contexte

Le caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*), vivant dans la forêt boréale, est protégé en tant qu'espèce menacée depuis 2003 selon la Loi sur les espèces en péril du Canada et en tant qu'espèce vulnérable depuis 2005 selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. Il est réparti en petits groupes, dans une bande de forêts boréales d'environ 500 km située entre le 49^e et le 55^e parallèle de latitude nord. Le parc national des Monts-Valin se situe dans la limite sud de son aire de répartition et sa présence est confirmée sur le territoire du parc national.

Plusieurs facteurs ont été identifiés comme étant responsables du déclin du caribou forestier, et ce pour l'ensemble de son aire de répartition au Québec. Les activités et aménagements forestiers transforment l'habitat du caribou. Le rajeunissement des peuplements procure un milieu propice à l'original et au cerf de Virginie. Une augmentation d'abondance des cerfs et orignaux favorise une augmentation de l'abondance des ours noirs et des loups gris, et conséquemment une augmentation du risque de prédation pour le caribou (MFFP, 2021). De plus, la création de chemins forestiers affecte doublement le caribou, celui-ci évitant les secteurs entrecoupés de chemins et de milieux ouverts et perturbés, tandis que ses prédateurs se servent de ces chemins pour circuler plus rapidement dans le territoire (Simard, 2014). De la même manière, la présence humaine modifie le comportement du caribou.

Dans les dernières années, la localisation et la caractérisation des anciens chemins forestiers ont été réalisées au sein du parc national et de futures actions de renaturalisation pourront permettre d'améliorer l'habitat du caribou. Il est important de souligner que dans un contexte où le caribou fréquente non seulement le parc national, mais aussi le territoire qui se situe en périphérie, les actions favorisant le maintien ou la restauration de son habitat se doivent d'être réfléchies et mises en œuvre à l'échelle régionale.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, les zones d’habitat potentiel du caribou forestier dans le parc national des Monts-Valin sont exemptes d’ancien chemin forestier** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Restauration de chemins forestiers

Objectif

D’ici 2027, les anciens chemins forestiers situés dans l’habitat potentiel du caribou forestier sont renaturalisés.

Stratégie 2

Mobilisation régionale

Objectif

D’ici 2027, une mobilisation régionale est suscitée pour protéger l’habitat du caribou en périphérie du parc national.



Vulnérabilité 4 — Habitat des salmonidés du secteur Martin-Valin et de la rivière Sainte-Marguerite

Mise en contexte

La population de saumon atlantique (*Salmo salar*) de l'intérieur du Saint-Laurent (**Cible 4**) est désignée « préoccupante » au Canada (Cosepac, 2010). Elle fréquente la rivière Sainte-Marguerite, qui débute sa course de 100 kilomètres depuis le lac Sainte-Marguerite, dans la grande région des monts Valin, jusqu'au fjord du Saguenay, dans la baie Sainte-Marguerite. Le saumon atlantique dispose de fosses et d'aires de frai dans le tronçon de la rivière Sainte-Marguerite incluse à l'intérieur des limites du parc national des Monts-Valin. En 2020, le gouvernement du Québec a accordé le statut de réserve aquatique à la portion de la rivière située entre le parc national des Monts-Valin et le parc national du Fjord-du-Saguenay en créant la réserve aquatique de la Vallée-de-la-Rivière-Sainte-Marguerite en vertu de la loi sur la conservation du patrimoine naturel.

L'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) (**Cible 4**) se retrouve dans des conditions allopatriques sur la majeure partie du territoire du parc national, les lacs des plateaux à plus de 600 mètres d'altitude abritant exclusivement ce salmonidé.

Les salmonidés sont soumis aux activités de pêche. Quatre des lacs à omble de fontaine sont ouverts à la pêche sportive, alors que le saumon peut être pêché en dehors du parc national dans plus de 100 fosses gérées par la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de la rivière Sainte-Marguerite. D'un autre côté, l'histoire du développement des monts Valin est marquée par l'aménagement de chemins forestiers tant sur le territoire de ce qui est aujourd'hui un parc national que dans la périphérie. Les traverses de cours d'eau du parc national sont suivies et entretenues. Toutefois, certaines traverses mal conçues ou défectueuses sur des routes souvent très peu utilisées à l'extérieur du parc national présentent un enjeu pour des frayères à omble de fontaine ou pour la libre circulation des poissons.

Déjà dans le plan de conservation 2017-2022, la protection de l'habitat du saumon atlantique et la santé des populations d'omble de fontaine étaient mises de l'avant comme enjeux de conservation. Un indicateur évaluant l'état de santé de l'habitat du saumon est en cours d'élaboration. Pour l'omble de fontaine, un plan de gestion de la pêche a été mis en place. Depuis 2017, le personnel effectue un suivi des frayères dans tous les lacs du parc national. Depuis 2020, un programme de caractérisation des lacs stratégiques⁴ des Monts-Valin a été mis en place afin de s'assurer de la pérennité des populations de poissons.

⁴ Les lacs dits stratégiques sont ceux qui supportent un effort soutenu de pêche (50 jours de pêche et plus) ou qui abritent une population d'omble de fontaine en allopatrie ou une espèce à statut (ex. : omble chevalier).

Buts et stratégies

Deux buts ont été fixés pour cette vulnérabilité, soit que « **d’ici 2027, l’habitat du saumon atlantique de la rivière Sainte-Marguerite est caractérisé** » et que « **d’ici 2027, les traverses de cours d’eau défectueuses du secteur Martin-Valin sont restaurées** ». Pour atteindre ces buts, deux stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Caractérisation du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite et de l’habitat de reproduction du saumon de l’Atlantique

Objectif

D’ici 2024, une caractérisation du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite et une caractérisation de l’habitat de reproduction du saumon de l’Atlantique sont effectuées.

Stratégie 2

Caractérisation et mise aux normes des traverses de cours du secteur du lac Martin-Valin

Objectif

D’ici 2026, les traverses de cours d’eau du secteur Martin-Valin sont caractérisées et des travaux de restauration sont réalisés, lorsque requis.

RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf)
- COSEPAC. 2010. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le saumon atlantique (*Salmo salar*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. i + 162 p.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018. Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2021. Caribou des bois, écotype forestier. Page web consultée le 3 février 2022 au : www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=53
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2022. Plan directeur du parc national de la Pointe-Taillon. Gouvernement du Québec, 42 p.
- Simard A., 2014. Inventaire des chemins forestiers situés dans l'aire de fréquentation du caribou forestier au parc national de la Jacques Cartier. Parc national de la Jacques-Cartier, Conseil de bande de la nation huronne-wendat et MFFP (anciennement MDDEFP).
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018. Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec — Rapport 2013-2017